



HAL
open science

Turquie-Europe : l'heure de vérité

Jean Marcou

► **To cite this version:**

| Jean Marcou. Turquie-Europe : l'heure de vérité. 2006. halshs-00096432

HAL Id: halshs-00096432

<https://shs.hal.science/halshs-00096432>

Preprint submitted on 19 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Turquie-Europe : l'heure de vérité

Prof. Dr. Jean Marcou, directeur de la Filière Francophone d'Économie et de Science Politique, coordonnateur du programme TEMPUS/MEDA « MastEuroMed »

Article paru dans Al-Siyassa Al-Dawliya, N°159, Janvier 2005.

Longtemps considérée comme un sujet marginal au sein du processus de construction européenne, la candidature de la Turquie et l'hypothèse de son intégration à l'Europe a subitement envahi l'actualité politique européenne au moment même où le débat sur la ratification du nouveau traité de Constitution se développait et où la nouvelle Commission Barroso peinait à se faire investir. En France, en particulier, pays dont la diplomatie et les dirigeants avaient paru jusqu'alors relativement favorables aux aspirations européennes de la Turquie, la polémique s'est mise à faire rage dans le sillage des débats sur la Constitution européenne lorsque certains responsables politiques ont revendiqué un débat au Parlement et même un référendum sur la question turque. En réalité, au cours des derniers mois la candidature européenne d'Ankara a fait souvent les frais de querelles politiques internes au États membres de l'Union. En France, cette affaire est devenue un enjeu instrumentalisé dans la perspective des prochaines échéances électorales référendaires ou présidentielles. A droite, alors que Jacques Chirac a fait connaître de longue date (comme Charles de Gaulle et François Mitterrand d'ailleurs) son appui à la candidature de la Turquie, certains membres influents des différents partis au pouvoir se sont mis à s'interroger sur l'opportunité d'intégrer un pays musulman dont ils estiment l'appartenance géographique à l'Europe, contestable. Cette démarche procède sans doute, notamment au centre droit, de convictions idéologiques ou religieuses sincères. Par exemple, les héritiers de la mouvance démocrate-chrétienne (François Bayrou en particulier) sont en France comme ailleurs traditionnellement hostiles à l'adhésion de la Turquie. Mais il est probable que le réveil d'une sorte de peur du Turc au sein d'un électorat conservateur de droite plutôt sensible aux questions d'immigration, d'identité et de religion est pour les rivaux ou les potentiels successeurs de Jacques Chirac (Nicolas Sarkozy en particulier) le moyen de gêner le bon déroulement du référendum sur la Constitution que le Chef de l'Etat a pris l'initiative de convoquer en pariant bien sûr sur un résultat positif. À gauche, si les écologistes, les communistes et un certain nombre de ténors socialistes (comme Michel Rocard ou Pierre Moscovici) n'ont pas d'obstacle de principe à la candidature turque, c'est avant tout au sein des tendances du parti socialiste qui se disent hostiles au projet de Constitution que l'opposition à l'entrée de la Turquie s'est le plus manifestée. Là encore, les objectifs de politique intérieure sont évidents, il s'agit de saisir toutes les occasions qui se présentent pour mettre en cause la politique du Chef de l'Etat dans la perspective des échéances électorales à venir.

Toutefois, au moment même où l'Union européenne s'apprête à accepter non sans réticences d'ouvrir des négociations d'adhésion avec ce pays, le débat doit être abordé sur le fond au-delà des manœuvres et des contingences de politique politicienne : la Turquie est-elle européenne, est-il opportun de s'engager dans des négociations dont l'issue finale sera probablement celle de l'intégration ? Nous ne voulons pas dans cette contribution revenir sur l'histoire longue et tumultueuse des relations turco-européennes mais surtout analyser l'évolution de l'enjeu que constitue la candidature turque depuis qu'elle a été formulée en 1987 et analyser la portée de la décision du Sommet européen des 16 et 17 décembre 2004.

1- La longue marche de la Turquie vers l'Europe

C'est en 1987, dans le contexte de la période transition qui a suivi le coup d'État de 1980 que le gouvernement turc dirigé alors par Turgut Özal a déposé la candidature de son pays à ce qu'on appelait encore la Communauté européenne. On doit ainsi tout de suite prendre conscience du fait que l'une des particularités de la candidature turque est son ancienneté.

Formulée à l'époque de la guerre froide, gelée en 1989, elle est examinée aujourd'hui dans le contexte d'un nouvel ordre international. Cette ancienneté est d'autant plus importante que, dès l'Accord d'association d'Ankara en 1963, l'hypothèse d'une adhésion pleine et entière avait été évoquée après la réalisation d'une Union douanière et qu'auparavant, dès les débuts de la guerre froide, ce pays avait noué des liens étroits avec le bloc occidental en acceptant d'être bénéficiaire du plan Marshall, d'entrer au Conseil de l'Europe et de devenir membre de l'OTAN. On est ainsi, avec la candidature turque dans une situation très différente de celle qui a présidé à l'intégration des nouveaux membres de l'Union européenne dont la relation avec l'Europe occidentale est directement le résultat de la chute du mur de Berlin et de la fin de l'Union soviétique. On comprend dès lors que la Turquie qui, dans les années 50, avait résolument choisi l'Occident tournant le dos au non-alignement qui était alors en plein essor et qui aurait pu être pour elle une option tentante, ait pu se sentir humiliée du traitement que lui a réservé une Europe qui par ailleurs s'est empressée de s'ouvrir à des pays récemment sortis du communisme.

La candidature turque pourtant n'a pas eu simplement à supporter les vicissitudes de la situation internationale, elle a dû également assumer les conséquences des dysfonctionnements de la démocratie en Turquie. Depuis les négociations du traité d'adhésion de 1963 commencées à la fin des années 50, deux coups d'Etat (1960, 1980) et deux interventions militaires plus feutrées (1970, 1997) sont intervenus. La conjonction des événements nationaux et internationaux a en fait éloigné fortement ce pays de l'Europe à la fin à la fin des années 70 et au début des années 80. En effet, après l'affaire de Chypre en 1974, la violence du coup d'Etat de 1980 et la radicalité de ses effets (encadrement de la démocratie, limitation de l'État de droit, implantation de l'Armée dans le système politique par la Constitution de 1982) ont beaucoup dégradé l'image de la Turquie en Europe. Il a ainsi fallu attendre qu'après le coup d'État de 1980, le retour à la démocratie soit largement amorcé, pour que le dialogue euro-turc puisse reprendre. Cette relance de la relation turco-européenne s'est traduite par le dépôt un peu précipité en 1987 de la candidature par le gouvernement de Turgut Özal. Mais pour cet homme politique qui prétendait symboliser une nouvelle phase de l'histoire de son pays, cette candidature n'était pas tant la consécration des liens anciens qui unissent culturellement la Turquie à l'Europe, notamment depuis la période kémaliste, mais surtout l'aboutissement des réformes économiques et politiques qu'il avait lancées en engageant une politique de déréglementation d'inspiration libérale. Cette politique donnera d'abord, il est vrai, des résultats plutôt flatteurs. Après avoir aboli le contrôle des changes et rendu la livre turque convertible, elle aboutira entre autres à une augmentation très sensible des exportations et en particulier de la part industrielle de ces exportations. Ces mutations économiques s'accompagneront aussi d'une désétatisation sensible et se traduiront de ce fait par un fort développement des milieux d'affaires et de leur influence. Dès lors, ce sont ces acteurs socio-économiques issus de la grande industrie et du commerce qui encourageront largement les réformes libérales et soutiendront le gouvernement dans sa démarche européenne. L'attitude d'organismes comme la TÜSIAD (*Türk Sanayicileri ve Isadamlari Dernegi* - Association des industriels et hommes d'affaires turcs - www.tusiad.org.tr), premier syndicat patronal turc ayant des ramifications dans la plupart des pays européens importants (Allemagne, France, Royaume Uni...) sera à cet égard très révélatrice des mutations politiques et sociales qui accompagneront le dépôt de la candidature. Mais il ne faut pas perdre de vue le fait qu'en 1987, cette dernière avait également une dimension politique évidente. À l'instar des exemples grec, espagnol et portugais, il s'agissait de consolider la fragile démocratie turque et d'assurer sa viabilité.

La candidature turque se traduira pourtant dans un premier temps par un échec. Gênée par le caractère mal préparé de cette démarche au moment même où se profilait l'effondrement du monde communiste, la Commission européenne opposera un refus poli à l'enthousiasme

européen du gouvernement turc en reportant sa réponse définitive et en se contentant de suivre la voie tracée par l'accord d'association de 1963 pour proposer dans un premier temps l'achèvement de l'Union douanière. Rendue en 1989, c'est-à-dire au moment même où la politique économique de Turgut Özal commençait à marquer le pas et où son gouvernement enregistrait ses premiers revers électoraux, cette réponse de la Commission pouvait laisser penser qu'à bien des égards la candidature turque était mal partie. Cette impression ne pouvait être que confirmée par les évolutions internationales en cours. L'effondrement du monde communiste, la fin de la guerre froide réduisaient considérablement les atouts dont disposait la Turquie auprès du monde occidental. Les situations interne et internationale semblaient se conjuguer une fois de plus pour fermer la porte de l'Europe à ce pays pour longtemps. Comment expliquer dès lors qu'il soit parvenu à surmonter ces handicaps et qu'il se trouve aujourd'hui en passe d'obtenir enfin une ouverture des négociations d'adhésion ?

2- Les nouveaux équilibres internationaux au secours de la candidature turque

En dépit des craintes de la diplomatie turque à la fin des années 80, la fin du monde bipolaire, n'a pas véritablement transformé la relation privilégiée turco-occidentale. Alors même que la première guerre du Golfe avait amplement démontré la nécessité du maintien d'une telle relation, l'ouverture de l'Asie centrale et du Caucase après l'implosion de l'Ex-Urss et le fait que l'OTAN ait survécu à la guerre froide, ont confirmé l'importance stratégique de la Turquie. En outre, les premiers développements des événements internationaux dans le monde post-bipolaire ont bien montré que la Turquie n'avait pas vraiment d'alternative à l'Europe. En effet, les deux autres options régionales qui pouvaient paraître envisageables pour ce pays, celle d'un rapprochement avec le monde arabo-musulman et celle d'une coopération avec les nouvelles républiques d'Asie centrale et du Caucase, se sont révélées pour l'essentiel illusoires.

La première option n'a pas été véritablement envisagée depuis la fin du monde bipolaire alors même que des gouvernements liés à la mouvance islamiste ont été amenés à exercer le pouvoir en Turquie. Il y a plusieurs causes à cela. En premier lieu, le fait que la politique étrangère turque soit restée très largement contrôlée par l'*establishment* diplomatico-militaire interdisait une telle tentation. En second lieu, même lorsque des velléités sont apparues en ce sens, notamment pendant la période du gouvernement de coalition dirigé par le leader du Refah Partisi Necmettin Erbakan (1996-1997), elles ont révélé qu'en fait la relation de la Turquie au monde arabe restait difficile. Les déplacements fréquents de Necmettin Erbakan dans les capitales de pays musulmans et son projet de marché commun du monde musulman ont certes irrité les militaires parce qu'ils pouvaient laisser croire en Europe qu'une réorientation stratégique de la Turquie se préparait. Pourtant il faut bien voir qu'une telle hypothèse n'a jamais eu de réelle consistance. En effet, comme nous le disions précédemment, la politique étrangère de ce pays est demeurée, même à cette époque, étroitement sous la dépendance de l'*establishment* diplomatico-militaire et l'ouverture sur le monde arabo-musulman du gouvernement islamiste s'est limitée à des déclarations d'intention et n'a jamais eu la moindre portée matérielle. En troisième lieu, le maintien de la relation privilégiée turco-américaine dans un contexte où le conflit israélo-palestinien a perduré, a vu la Turquie confirmer et même amplifier sa coopération avec Israël. Ainsi, la Turquie a continué à entretenir la même relation complexe avec le monde arabo-musulman au cours de la décennie qui vient de s'écouler et l'on ne voit pas comment elle aurait pu envisager de bâtir avec lui un ensemble régional moyen-oriental cohérent et solidaire.

Si la seconde option a été plus sérieusement évoquée faisant même couler beaucoup d'encre au moment de l'effondrement de l'ex-URSS en 1991, elle s'est rapidement révélée elle aussi utopique. L'idée selon laquelle la Turquie aurait pu devenir le leader d'une nouvelle aire turcophone était certes tentante. Mais là encore, cette option a vite montré ses limites à

l'épreuve des faits. L'aire dont il est question est une zone de conflits où la Turquie peut se trouver confrontée à son grand voisin russe. Son homogénéité culturelle et linguistique s'est révélée fragile. Elle n'a d'ailleurs jamais constitué un ensemble politico-culturel cohérent même à l'époque ottomane et il n'est pas sûr qu'une implication turque trop exclusive dans cette région soit toujours accueillie de façon favorable par les nouvelles républiques turcophones jalouses de leur indépendance. En tout état de cause, la Turquie, seule, n'est pas en mesure de satisfaire les immenses besoins économiques de ces nouveaux États. Dès lors, plus qu'une position de leader régional, Ankara a vite dû admettre que c'était en l'occurrence plus un rôle d'intercesseur entre cette partie du monde et l'Occident qui lui était dévolu.

Ainsi, les apparences du bouleversement des débuts des années 90, se sont révélées trompeuses, la montée de l'islamisme au sein d'un système politique en pleine mutation n'a pas vu la Turquie céder à une tentation panislamiste peu réaliste pas plus que l'ouverture politique de l'Asie centrale ne l'a incitée à renouer avec le vieux fantasme du panturquisme. La décennie qui a suivi la fin du monde bipolaire a ainsi confirmé l'ancrage occidental de ce pays qui, au Proche-Orient a reconduit ses alliances en signant en 1996 deux accords de coopération militaire avec Israël induisant des manœuvres communes avec les Etats-Unis, l'ouverture de l'espace aérien turc pour l'entraînement des pilotes israéliens et l'accès de la Turquie à une partie de la technologie militaire israélienne. En réalité, la seule interrogation nouvelle en ce qui concerne le positionnement international de la Turquie, porte sur la nature même de sa relation avec l'Occident. La guerre en Irak a vu les Turcs entrer pour la première fois gravement en désaccord avec leur allié américain lorsqu'ils ont refusé l'accès de leur territoire à ses troupes en mars 2003. A bien des égards, l'attitude de la Turquie dont l'opinion publique s'est prononcée massivement contre la guerre en Irak a été très similaire à celle des opinions publiques et des pays européens hostiles à la guerre (défense du multilatéralisme, crainte de l'hyper-puissance voire pacifisme...). Le comportement de plus en plus imprévisible de la superpuissance américaine et l'inquiétude de l'opinion publique turque à l'égard d'une guerre hasardeuse susceptible d'avoir des conséquences très graves sur les équilibres de la région, ont incité le gouvernement turc à faire évoluer sa position avec son principal allié. Dans un tel contexte, on comprend que l'intégration européenne puisse devenir aussi pour Ankara l'occasion de sortir d'une relation jusqu'alors trop exclusive avec Washington. Mais c'est en fait toujours vers l'Occident que la Turquie se tourne même si cette relation est susceptible d'évoluer dans les prochaines années pour devenir évidemment plus européenne.

3- Des évolutions politiques qui ont confirmé la vocation européenne de la Turquie

Mais si la Turquie est aujourd'hui plus que jamais aux portes de l'Europe, cela tient aussi aux mutations politiques et constitutionnelles très importantes qu'elle a connues au cours de la dernière décennie. Apanage des élites laïques de l'Etat dans un premier temps avant de séduire les nouveaux entrepreneurs des années 80, l'aspiration à entrer dans l'Europe est devenue une aspiration populaire au cours de la dernière décennies. Les forces politiques étaient pourtant loin d'être unanimes lors du dépôt de la candidature en 1987. À gauche, la méfiance était de mise à l'égard d'une entreprise que l'on estimait trop influencée par le néo-libéralisme ambiant. La gauche nationaliste de Bülent Ecevit, notamment se montrait plus que réservée à l'égard d'un processus soupçonné d'être impérialiste et donc susceptible de mettre en cause les traditions d'indépendance nationale. Ces réticences nationalistes se retrouvaient aussi bien sûr pour des raisons idéologiquement différentes dans les milieux d'extrême-droite. Mais c'est surtout au sein de la mouvance islamiste que l'opposition la plus vive et la plus structurée allait se manifester. Tout au long des années 90, le *Refah Partisi* (Parti de la prospérité islamiste) allait se montrer un adversaire résolu de la candidature à l'Europe. L'opposition des islamistes à l'Europe était d'autant plus dommageable à la candidature qu'ils

apparaissaient alors comme une force politique en plein développement. Comment la Turquie pouvait-elle apparaître comme crédible dans sa démarche européenne alors que le *Refah* qui était déjà devenu le premier parti de Turquie ne cessait d'affirmer son hostilité à l'égard de Bruxelles ? Toutefois, après l'échec du gouvernement Erbakan à l'issue de ce que les intellectuels turcs ont pris l'habitude d'appeler « le coup d'État post-moderne », une transformation profonde allait se révéler au sein de la mouvance islamiste turque. Celle-ci traversait pourtant une des phases les plus difficiles de son histoire. À la fin des années 90, le parti islamiste allait être dissout à deux reprises par la Cour constitutionnelle. Ainsi le *Refah Partisi* disparut en 1998 pour laisser place au *Fazilet Partisi* (Parti de la vertu) qui fut à son tour dissout en 2001. Ce fut en fait au cours de la période du *Fazilet* que des divisions latentes dans le mouvement commencèrent à apparaître au grand jour. Pour l'essentiel, ces désaccords portaient, d'une part, sur les conséquences à tirer de l'échec de l'expérience gouvernementale Erbakan, d'autre part, sur la question européenne. Lors du seul congrès que tint le *Fazilet* avant sa disparition, une tendance influente et active, regroupée autour de l'ancien maire d'Istanbul, Recep Tayyip Erdogan, osa pour la première fois critiquer sévèrement Necmettin Erbakan. Plaidant pour l'assouplissement des positions les plus idéologiques du parti, elle demanda aussi l'abandon de sa stratégie essentiellement protestataire. Pour cette tendance, les islamistes devaient au contraire accepter de s'intégrer dans le système laïque et démocratique turc. Et cela, pour avoir avant tout le souci de répondre aux préoccupations d'une société en crise et pour développer une stratégie de parti de gouvernement et non celle d'une force éternellement « oppositionnelle ». Cette démarche réaliste devait tout naturellement conduire Tayyip Erdogan et ses partisans à se prononcer également en faveur de l'intégration européenne. En faisant le choix européen, le futur premier ministre donnait certes des gages sur la scène internationale quant à la sincérité et à l'ampleur de sa conversion à la démocratie mais, défiant aussi les élites étatiques kémalistes sur leur propre terrain, il plaçait en réalité ses potentielles expériences gouvernementales à venir sous la protection de l'Europe. Il n'est pas étonnant que ce débat de fond ait débouché sur une division du mouvement islamiste provoquant, après la dissolution du *Fazilet*, l'apparition de deux formations nouvelles : le *Saadet Partisi* (Parti de la Félicité) regroupant une vieille garde des fidèles de Necmettin Erbakan et l'*Adalet ve Kalkinma Partisi* (AKP - Parti de la Justice et du développement) incarnant la nouvelle vague réaliste rassemblée autour de Tayyip Erdogan. Depuis sa très large victoire aux élections législatives de 2002 qui lui a donné la majorité absolue au Parlement et ouvert les portes du gouvernement alors même que le *Saadet* d'Erbakan n'obtenait que 2,5% des voix, l'AKP a confirmé cette orientation sécularisatrice. Refusant l'étiquette « islamiste » et se définissant comme « conservateur démocrate », le gouvernement de Tayyip, comme on l'appelle désormais en Turquie a fait de l'intégration européenne son cheval de bataille. Cela l'a conduit à accélérer de façon spectaculaire les réformes engagées par le gouvernement précédent de Bülent Ecevit.

Après que l'Europe a confirmé la vocation européenne de la Turquie, le gouvernement de Bülent Ecevit (1999-2002) s'est lancé en effet dans un important processus de réformes visant à satisfaire les fameux critères de Copenhague. Ce processus s'est traduit d'abord par une importante révision qui a touché un cinquième des 177 articles de la Constitution de 1982. Cette réforme constitutionnelle a permis d'abord un toilettage de la 2^{ème} partie de la Constitution consacrée aux droits et libertés de façon à permettre à la Turquie d'approcher dans ce domaine les standards européens, elle a ensuite visé à réduire le rôle politique de l'armée en réformant le rôle et le statut du fameux Conseil National de Sécurité, émanation de l'armée au sein du système politique turc, dont les remontrances en février 1997 avaient été à l'origine du renvoi du gouvernement Erbakan. Si le gouvernement de Tayyip Erdogan a poursuivi à partir de 2003 ces transformations au plus haut niveau en faisant adopter, notamment en mai 2004, une nouvelle réforme constitutionnelle qui, entre autres, réaffirme

l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi, supprime définitivement la peine de mort et renforce la liberté de la presse, il s'est surtout attaché à faire accélérer l'harmonisation de la législation turque pour lui permettre de satisfaire aux critères de Copenhague. Reprenant la technique des « paquets d'harmonisation » inaugurée par le gouvernement Ecevit, technique qui consiste à faire voter par le Parlement des trains de réformes législatives thématiques, le gouvernement Erdogan s'est ainsi employé à réformer en profondeur l'administration, la justice, le code civil, le code pénal, l'exercice des droits et libertés tout en continuant à réduire l'influence et les privilèges de l'armée dans le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Loin d'être purement formelles ou simplement faites pour plaire aux Européens, ces réformes qui répondaient à des aspirations profondes de la société turque se sont accompagnées d'une mobilisation spectaculaire des associations, des ong, des milieux d'affaires, des think tanks et des intellectuels...

C'est sans aucun doute cette action gouvernementale déterminée et cette mobilisation enthousiaste qui permet à la Turquie d'être aujourd'hui aux portes de l'Europe.

4- Une réponse enfin positive de l'Europe

Les dirigeants des 25 pays membres de l'Union européenne réunis à Bruxelles les 16 et 17 décembre 2004 viennent d'accepter d'ouvrir des négociations avec la Turquie confirmant les recommandations préalables de la Commission européenne qui, le 6 octobre dernier avait estimé que ce pays respectait désormais « suffisamment » les critères de Copenhague. Dans un rapport de 9 pages présenté par Romano Prodi qui était encore son président, la Commission avait pris acte en effet « des progrès substantiels » réalisés par ce pays dans son processus de réformes politiques tout en émettant certaines réserves et en estimant notamment que « l'irréversibilité du processus de réforme, en particulier sa mise en œuvre, devrait être confirmée sur une plus longue période ». Le rapport de la Commission insistait notamment sur la nécessité qu'il y avait pour les autorités turques de poursuivre le dialogue avec la société civile. Ces réserves avaient conduit la Commission à laisser à l'appréciation du Sommet européen des 16 et 17 décembre la question de la date de l'ouverture des négociations d'adhésions au moment même où le calendrier européen était perturbé par les référendums prévus dans différents pays européens pour la ratification du Traité de Constitution.

Ainsi plus que la décision en elle-même d'ouvrir des négociations d'adhésion, c'est la fixation de la date d'ouverture de ces négociations qui constituait le premier enjeu du Sommet de Bruxelles. La décision du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004 donne satisfaction à la Turquie sur l'essentiel car c'est bien une adhésion pleine et entière qui lui est proposée et non le « partenariat privilégié » qu'avait imaginé les adversaires de la candidature turque comme solution alternative. Le gouvernement turc avait d'ailleurs prévenu qu'il n'accepterait pas une telle solution. Certes, les négociations ne commenceront pas avant le 3 octobre 2005 mais la Turquie a obtenu une date fixe d'ouverture. Cela est important car certains observateurs avaient cru lire entre les lignes du rapport de la Commission le souhait sibyllin de celle-ci de ménager au Conseil européen un nouveau délai lui permettant de ne faire encore traîner sa décision et en tout état de cause de ne pas ouvrir de négociations avant le début de l'année 2006. Un délai est certes accordé aux États membres et il permettra à ceux qui doivent organiser un référendum de ratification du projet de Constitution, de le faire avant que le dossier turc ne soit véritablement ouvert. À cet égard, la décision du Conseil européen prend en compte l'inquiétude d'un certain nombre de pays européens en rappelant en outre que les négociations sont un processus ouvert dont l'issue n'est pas forcément l'adhésion. Pour voir sa candidature aboutir, ce qui de toute manière ne devrait pas se produire avant une dizaine d'années, la Turquie devra montrer qu'elle est en mesure d'assumer toutes les obligations de l'appartenance à l'Union. Le respect des droits de l'homme est notamment est

un élément crucial des recommandations du Conseil européen de Bruxelles qui rappelle la nécessité d'assurer l'irréversibilité des réformes politiques et exige la mise en œuvre d'une politique de tolérance zéro sur la torture et les traitements inhumains et dégradants. Toutefois, l'hypothèse d'un échec du déroulement des négociations n'est évoquée que de façon très marginale par les Européens et la formulation de leur décision exclut la possibilité d'une remise en question de l'orientation stratégique qu'est désormais pour eux l'adhésion de la Turquie. Cette décision définitive d'ouvrir les portes de l'Europe à la Turquie a néanmoins prévu la possibilité d'avoir «de longue période de transitions, des dérogations, des arrangements spécifiques et des clauses de sauvegarde permanente » qui pourront concerner la libre circulation des personnes pour maîtriser le risque d'un afflux d'immigrés turcs mais également les politiques agricoles et régionales pour éviter que la Turquie pauvre et plus peuplée que les dix derniers pays intégrés n'engloutisse la plupart des fonds structurels européens.

En dépit de ces garde-fous on ne peut manquer de constater que le oui à la Turquie l'a finalement emporté sur les dernières réticences exprimées par l'Autriche et par la France. En fait, l'Autriche n'a jamais brandi la menace d'un veto. Quant à la France, elle a vu son président Jacques Chirac, surmonter l'hostilité de son opinion publique et celle de ses propres partisans que nous évoquions dans l'introduction de cet article, pour faire un choix stratégique et estimer que l'Europe et notamment la France avaient intérêt à ce que la Turquie les rejoigne.

Toutefois, un ultime obstacle a failli faire échouer ce résultat majeur du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004. Il s'agit bien sûr de la question chypriote. Les Vingt-Cinq ont en effet souhaité que le premier ministre turc s'engage à reconnaître la République de Chypre. Cet engagement a pris la forme du paraphe par Ankara d'un protocole diplomatique étendant aux dix nouveaux membres de l'UE dont Chypre bien sûr l'accord d'association qui lie la Turquie à l'Europe depuis 1963. Ce geste du chef de gouvernement a constitué en fait une reconnaissance de facto appelée à être confirmée par une décision en bonne et due forme avant l'ouverture des négociations le 3 octobre 2005. Les Turcs ont douloureusement accueilli cette ultime exigence européenne. D'abord, ils ont estimé qu'elle ne faisait pas formellement partie des conditions exigées pour l'ouverture des négociations. Ensuite, ayant beaucoup cédé sur Chypre, au cours des mois derniers, ils ont eu l'impression d'une certaine injustice. Recep Tayyip Erdogan en effet avait surmonté les réticences des milieux nationalistes, en particulier celle des militaires, en acceptant le dernier plan de paix proposé par le secrétaire général Kofi Annan. En outre, une majorité de Chypriotes turcs n'avaient pas hésité à braver l'avis de leur leader historique, Rauf Denktash, pour voter en faveur de ce plan lors du référendum organisé en avril 2004 avant l'adhésion de Chypre alors même que les Chypriotes grecs pour leur part l'avaient rejetés. Les Turcs considéraient ainsi que l'Europe et les Chypriotes grecs portaient la responsabilité d'avoir accepté l'adhésion d'une île divisée. Les pays membres de l'UE ont estimé quant à eux par la voix de leur haut représentant pour la politique étrangère Javier Solana que « pour être membre d'une famille, on devait reconnaître tous les membres de la famille ». En fait, on peut aussi penser que la reconnaissance de Chypre par la Turquie était inéluctable et que désormais la balle est dans le camp des Chypriotes grecs.

Cet ultime imbroglio des relations turco-européennes a sans doute gâché la fête finale. Il montre en tous cas qu'en dépit de l'acquis indiscutable et historique que constitue la décision du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004, les négociations d'adhésion qui commenceront en octobre prochain seront sans doute un processus long et difficile au cours duquel pourraient resurgir de nouvelles questions anciennes, comme par exemple la reconnaissance du génocide arménien, soulevé par le Ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier, quelques jours avant le Conseil en question bien qu'elle ne fasse pas partie des critères de Copenhague. Pourtant la Turquie a désormais des raisons d'être

optimiste pour son avenir. Cette décision enfin claire et définitive sur sa vocation à être un jour européenne va probablement « booster » son économie, soutenir l'essor de sa société civile et aider à la consolidation des réformes politiques dont nous avons parlé précédemment. Même si le dénouement tumultueux du Conseil européen de Bruxelles que nous venons d'évoquer a vu les Turcs accueillir la réponse positive de l'Europe avec un mélange d'enthousiasme et de scepticisme, ils ont ainsi généralement conscience qu'une page de leur histoire est en train de se tourner.

Istanbul, 17 décembre 2004

Bibliographie

Ouvrages et articles

- Basri Elmas Hasan, Turquie, Europe, une relation ambiguë, Syllepse, Paris, 1998.
- Bozarslan Hamit, Histoire de la Turquie contemporaine, La Découverte, coll. Repères, Paris, 2004.
- Chabal Pierre & de Raulin Arnaud (dir.), Les chemins de la Turquie vers l'Europe, Artois Presse Université, Arras, 2002.
- Dervis Kemal & Gürbüz Petek, Les changements en Turquie en vue des élargissements à venir de l'Union européenne, in Annuaire de la Méditerranée, IEMED, Barcelone, 2004.
- Insel Ahmed, La Turquie et l'Europe, une coopération tumultueuse, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Marcou (Jean) et Vardar (Deniz). - "La candidature de la Turquie, atout ou handicap pour la cohésion future de l'Europe" in Guy Guillermin et Henri Oberdorff (dir.), La cohésion économique et sociale : une finalité européenne, La Documentation Française, Paris, 2000, p. 183.
- Marcou (Jean) et Vardar (Deniz). - « La Turquie aux portes de l'Europe », revue électronique « Notre Europe », <http://www.notre-europe.asso.org.fr>
- Massicard Élise, Les élections du 3 novembre 2002 : une recomposition de la vie politique turque ?, dossier de l'IFEA, Istanbul, juillet 2003.
- Roy Olivier (dir.), La Turquie aujourd'hui, Universalis, coll. Le Tour du sujet, 2004.
- Yerasimos Stephan, Seuffert Günter, Vorkhoff Karin, Civil Society in the Grip of Nationalism, Orient-Institute & IFEA, Istanbul, 2000.
- Zarcone Thierry, La Turquie moderne et l'islam, Flammarion, Paris, 2004.

Documents officiels

- Rapports 2002, 2003 et 2004 de la Commission européenne concernant les progrès de la Turquie sur la voie de l'adhésion.
- Conclusions du Conseil européen d'Helsinki, décembre 1999.
- Conclusions du Conseil européen de Copenhague, décembre 2002.
- Rapport de la Commission européenne sur l'ouverture des négociations de l'UE avec la Turquie, 6 octobre 2004.
- Conclusions du Conseil européen de Bruxelles, décembre 2004.
- Rapport d'information fait au nom de la délégation pour l'Union européenne du Sénat français sur la candidature de la Turquie pour l'Union Européenne, par MM Robert Del Picchia et Hubert Haenel, avril 2004.